Brochure commerciale

Indexé à la signature de 3 entreprises Européennes | 6 ans | Libellé en EUR

- **Titre de créance non garanti en capital* lié au risque de crédit de 3 sociétés (Air France, Grohe et Rallye)**
- **Le produit est soumis au risque de défaut de l'émetteur Société Générale**
- **Durée d'investissement conseillée : 6 ans et 46 jours**
- **Éligibilité : Contrats d'assurance vie et comptes-titres**
- **Commercialisation dans le cadre d'un placement privé uniquement**

Aucune mesure n'a été prise dans une quelconque juridiction qui permettrait l'offre publique des titres. Ce placement s'inscrit dans le cadre d'une diversification suffisante du portefeuille des souscripteurs conformément à la position de l'AMF n°2010-05.

EQUITiM
plate-forme de produits structurés
L'indépendance au service de la performance

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Toutes les performances indiquées dans ce document s'entendent hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. L'investisseur est invité à se rapprocher de ses conseils avant tout investissement dans le produit. Il vous appartient de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de rachat du produit ne correspond pas forcément à l'évolution de l'indice (d'autres paramètres que la valeur instantanée de l'indice entrent en compte pour le calcul de la valeur de rachat du produit). Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur la durée maximale possible, le rachat avant le terme pouvant présenter une opportunité mais également un risque de perte en capital.

* Le produit est également soumis au risque de défaut de l'émetteur (risque de crédit).

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

« CLN TRIO » offre à l'investisseur :

- **Une solution d'investissement indexée à la signature de 3 grandes entreprises européennes :** Air France, Grohe et Rallye (chacune une « Entité de Référence »)
- **Un coupon annuel conditionnel de 8% à l'issue de chaque année en l'absence d'Évènement de Crédit.**
- **Le remboursement de l'intégralité du capital initial à l'échéance en l'absence d'Évènement de Crédit** sur les Entités de Référence

En cas de survenance d'un Évènement de Crédit, les coupons futurs sont réduits de 1/3, soit 2,666% par Entité de Référence ayant subit un Évènement de Crédit depuis l'origine. **Dans ce cas, le capital n'est pas garanti à l'échéance**

DETAIL DU FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

1. Mécanisme de paiement de coupons :

A l'issue de chaque année (10 juillet) et en l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] :

Un coupon de 8% par an

Sinon, en cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une ou plusieurs Entités de Référence depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] :

Un coupon de 8% par an diminué de 1/3, soit 2,666% par Entité de Référence ayant subit un Évènement de Crédit depuis l'origine

2. Mécanisme de remboursement à l'échéance :

A l'échéance (10 juillet 2018) et en l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] :

L'intégralité du capital[2] initialement investi + Le dernier coupon de 8% par an

Sinon, l'investisseur reçoit[1] :

33,33% x le taux de recouvrement[3] de chaque Entité de Référence ayant subit un Évènement de Crédit depuis l'origine
+
33,33% x le nombre d'Entités de Référence n'ayant pas subit d'Évènement de Crédit depuis l'origine
+
Le dernier coupon dû au titre de l'année écoulée (défini ci-dessus)

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital à l'échéance.**

AVANTAGES/INCONVENIENTS

Avantages

- L'investisseur profite d'une exposition à la signature de 3 grandes entreprises européennes :Air France, Grohe et Rallye.
- En l'absence d'Évènement de Crédit depuis l'origine, l'investisseur bénéficie d'un coupon conditionnel de 8% par an
- A l'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son capital en l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence depuis l'origine
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit, les coupons futurs sont impactés d'une baisse de 1/3, soit 2,666% par Entité de Référence ayant subit un Évènement de Crédit depuis l'origine

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement. Par ailleurs, l'investisseur s'expose à un risque de perte en capital en cas de cession avant l'échéance, celle-ci s'effectuant au prix en vigueur sur le marché.
- Le gain offert par le produit est limité à 8% par an
- Les coupons annuels ne sont pas garantis. Il sont diminués de 1/3, soir 2,666% par Entités de Référence ayant subit un Événement de Crédit depuis l'origine
- Le remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'établissement garant : Société Générale

[1] Hors fiscalité applicable et/ou frais lié au cadre d'investissement.
[2] Sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale
[3] Le taux de recouvrement (ou valeur de marché résiduelle) des obligations standards émises par l'Entité de Référencé est calculé suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA.

ILLUSTRATION DU MECANISME

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Cas favorable : Aucun Évènement de Crédit n'est survenu en cours de vie du produit

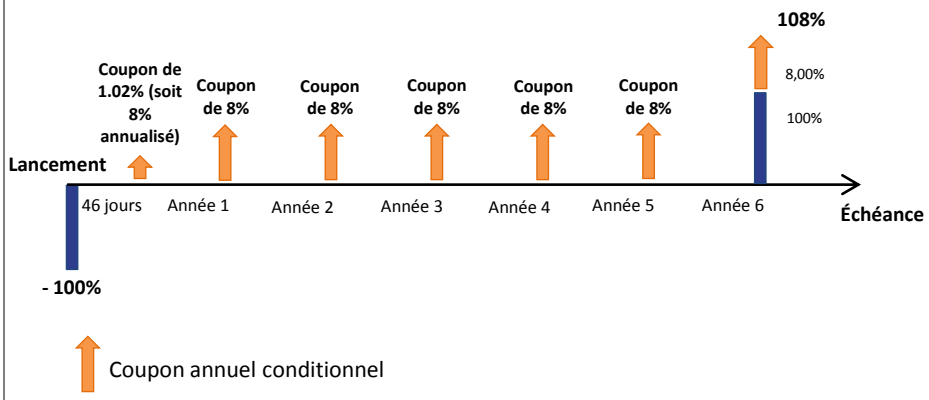

L'investisseur reçoit[1] :

- Un coupon de 1.02% le 10 juillet 2012 ;
- Un coupon annuel de 8% le 10 juillet 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017;

A l'échéance, le 10 juillet 2018, l'investisseur reçoit[1] un dernier coupon de 8% ainsi que l'intégralité de son capital initial[2].

Somme des flux versés en cours de vie :

Investissement du capital initial (-100%) + coupons versés chaque 10 juillet ([1.02% +(6 x 8%) = 49.02%) + valeur du remboursement à échéance (100%) = +49,02%.

Cas médian : Un Évènement de Crédit est survenu en année 2 sur une Entité de Référence

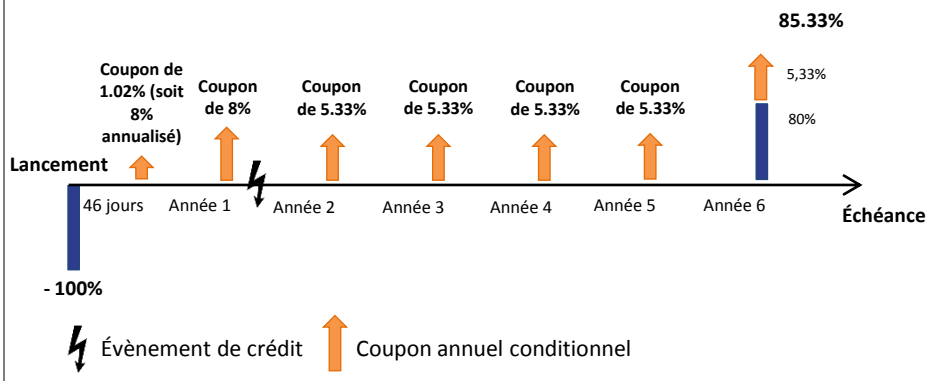

Le taux de recouvrement de l'Entité de Référence ayant subit un Évènement de Crédit est de 40%.
Le remboursement du capital à l'échéance est calculé comme suit :
(33,33% x 40%) + (33,33% x 2) = 80%

L'investisseur reçoit[1] :

- Un coupon de 1.02% le 10 juillet 2012;
- Un coupon annuel de 8% le 10 juillet 2013;
- Un coupon annuel de 5,33% le 10 juillet 2014, 2015, 2016 et 2017;

A l'échéance, le 10 juillet 2018 l'investisseur reçoit[1] un dernier coupon de 5,33% ainsi que 80% de son capital initial.

Somme des flux versés en cours de vie :

Investissement du capital initial (-100%) + coupons versés chaque 10 juillet ([1.02% +(1 x 8% + 5 x 5,33%) = 35,686%) + valeur du remboursement à échéance (80%) = +15.686%.

Cas défavorable : Un Évènement de Crédit survenu en année 2, 3 et 4

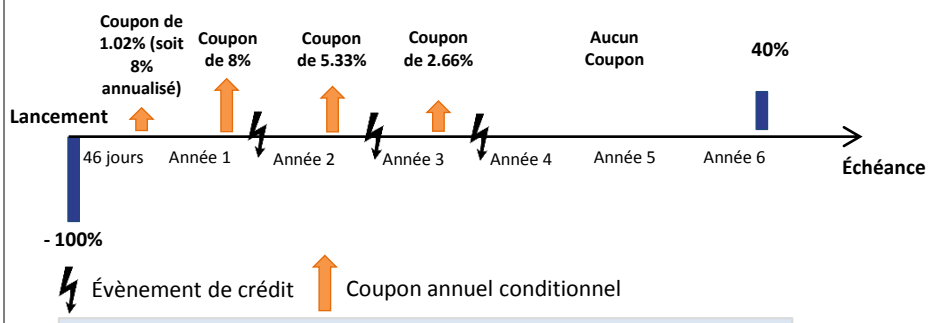

Le taux de recouvrement de l'Entité ayant subit un Evénement de Crédit en année 2 est de 40%, en année 3 de 50 % et en année 4 de 30%.
Le remboursement du capital à l'échéance est calculé comme suit :
(33,33% x 40%) + (33,33% x 50%) + (33,33% x 30%) = 40%

L'investisseur reçoit[1] :

- Un coupon de 1.02% le 10 juillet 2012 (45 jours);
- Un coupon annuel de 8% le 10 juillet 2013;
- Un coupon annuel de 5,33% le 10 juillet 2014;
- Un coupon annuel de 2.66% le 10 juillet 2015;

Suite à l'Évènement de Crédit en année 4, l'investisseur ne reçoit[1] plus de coupon.

A l'échéance, l'investisseur reçoit[1] 40% de son capital initial.

Somme des flux versés en cours de vie :

Investissement du capital initial (-100%) + coupons versés chaque 10 juillet ([1.02% +(1 x 8% + 1 x 5,33% + 1 x 2.66%) = 17.02%) + valeur du remboursement à échéance (40%) = -42.98%.
L'investisseur subit une perte en capital.

[1] Hors fiscalité applicable et / ou frais liés au cadre d'investissement
[2] Sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale

ZOOM SUR LES 3 ENTREPRISES DU PANIER

GROHE Holding GMBH (Notation S&P B-, Moody's B2)*

Société allemande, créée en 1936, GROHE est le fabricant le plus important en Europe et leader dans le monde en ce qui concerne les produits sanitaires. GROHE est positionné sur un segment haut de gamme en matière de qualité, de fonctionnalités et de design.
Avec son siège à Hemer et son centre opérationnel à Düsseldorf, la société emploie actuellement 5400 personnes dans le monde dont 2400 en Allemagne. GROHE dispose de six sites de production (Allemagne (3), Portugal, Thailande, Canada). Grâce à son implantation dans 130 pays, 82% de son activité est générée à l'export.
Son chiffre d'affaires 2010 s'élève à 980 millions d'euros pour un EBITDA de 200 millions d'euros (+29%).

Pour plus d'information : www.grohe.com

Société AIR France (Non noté)
Avec un chiffre d'affaires s'élevant à 20,99 Milliards € et un résultat net de -1,56 Milliards € pour l'année 2010, la société Air France concentre ses activités sur 3 segments stratégiques : le transport de passagers, le cargo et la maintenance, qui représentent ensemble 97% du chiffre d'affaires de l'entreprise.
Les 3% restants sont générés par les activités des filiales comme Servair, spécialisée dans le commissariat aérien ou Air France Consulting.

Pour plus d'informations : www.airfrance.com

RALLYE S.A. (non noté)
Avec un chiffre d'affaires de 29,780 Milliards € Rallye S.A. est une société holding spécialisée dans la distribution. Son activité s'organise essentiellement autour de deux pôles : la grande distribution et la distribution d'articles de sport. Le groupe est l'actionnaire majoritaire de Casino et de Go Sport. Le Groupe Rallye S.A. gère également un portefeuille d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et d'autre part de programmes immobiliers directs.
Le Groupe Rallye S.A. ne dispose pas de notation.

Pour plus d'informations : www.rallye.fr

GO SPORTS

GROUPE Casino

* Source des notations des entreprises : Bloomberg au 9 septembre 2011. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données du marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type	Titre de créance de droit français non garanti en capital
Emetteur	Société Générale (Moddy's Aa3, Standard & Poors A+)
Garant de l'Emetteur	Société Générale (Moddy's Aa3, Standard & Poors A+)
Date d'émission	24 mai 2012
Date d'échéance	10 juillet 2018
Devise	EUR
Entités de Référence	Air France, Grohe et Rallye
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale
Période de Commercialisation	Jusqu'au 24 mai 2012. Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « CLN Trimaran » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 24 mai 2012.
Garantie en capital à l'échéance	Non
Coupon annuel conditionnel	8% par an calculé sur la base de la valeur nominale. Paiement conditionnel au 10 juillet de chaque année à partir du 10 juillet 2012jusqu'à la Date d'Échéance Prévue. Le valeur du coupon diminuera de 1/3, soit 2,666% après la survenance de chaque Évènement de Crédit.
Évènements de Crédit Standard ISDA 2003 (Faillite, Défaut de paiement, Restructuration) Les définitions à droite sont purement indicatives. Veuillez vous référer aux définitions exhaustives sur le site officiel de l'ISDA www.isda.org	Les 3 événements ci-dessous peuvent constituer un Évènement de Crédit sur les Entités de Référence : ▪ **Faillite de l'Entité de Référence :** c'est-à-dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...) ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence. ▪ **Défaut de Paiement :** inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement exigible au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de grâce, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement. ▪ **Restructuration :** toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus, réduction du coupon ou du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout changement dans le rang de priorité d'une obligation ou tout changement de devis ou de composition de tout de remboursement d'intérêts ou de principal, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut. Ne constitue pas une restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des Evénements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Evénement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et comptes-titres
Cotation	Bourse du Luxembourg
Code ISIN	FR0011237387
Commission de distribution	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,284% du montant nominal des Titres de créance effectivement placé (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente maximale de 1%) dans des conditions normales de marché. D'ici à l'échéance, la valeur de « CLN Trio. » évoluera en fonction de la courbe des spreads du crédit, des taux d'intérêts, de la corrélation entre les Entités de Référence et les risques de défaut.
Dénomination	1000 EUR
Taille minimum de souscription en primaire	50 000 EUR
Taille minimum de souscription en secondaire	50 000 EUR
Code EUSIPA	1299
Offre au public	**Commercialisation dans le cadre d'un placement privé uniquement**

AVERTISSEMENTS

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

Facteurs de risque : Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.
Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit.
Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.
Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.
Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.
Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.
Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel.
Garantie par Société Générale ou par un tiers : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale(ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
Pas de protection du capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.
Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATSUNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATIONS.
Pas d'offre publique en France : Le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public (ou de démarchage) en France. Par conséquent, le produit ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2 II 2 du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier; l'offre ou la vente, directe ou indirecte, dans le public en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.
Effet de levier : Ce produit intègre un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous jacent(s), à la hausse comme à la baisse.

Pour toute question :

EQUITiM
plate-forme de produits structurés

121 Rue d'Aguesseau
92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 41 03 14 69
www.equitim.com